

Réunie à Paris le 10 juillet dernier, la Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI) avait la possibilité de suivre la volonté exprimée par la majorité des élus des collectivités concernées par le périmètre élaboré sans obligation ni concertation par l'Etat.

Malheureusement, force a été de constater que l'amendement de Bernard RIGAULT, Président de la CCPMF et Jean-Jacques BARBAUX, Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, qui visait à conserver l'intégrité de la CCPMF, se faisant ainsi le relais de l'expression de la démocratie locale, a buté sur une minorité de blocage issue d'élus du Val d'Oise davantage soucieux d'intérêts particuliers que de l'intérêt général.

Rejeté par 2 des 3 intercommunalités concernées, à savoir la CC Plaines et Monts de France et la CA Val de France (seule la CA Roissy Porte de France qui est l'intercommunalité la moins peuplée était contre) et par la moitié des communes concernées représentant près de 58% de la population, ce projet de démantèlement n'a été soutenu que par 10 voix, alors que 57 votants se sont exprimés contre.

On peut donc s'interroger sur la légitimité et la pertinence d'un tel découpage imposé par l'Etat et rejeté par la majorité des collectivités concernées, notamment de façon unanime par les 37 communes de la CCPMF.

Fort de ce constat, les élus de la communauté de communes soutenus par ceux de la Seine-et-Marne ont décidé d'assumer leurs responsabilités et de poursuivre leurs actions, afin de faire entendre la voix de la raison et défendre l'intérêt des habitants.